

# Faites avancer vos projets, formez-vous !

Se former, c'est inscrire son exploitation dans un processus de développement durable en innovant, en acquérant de nouvelles compétences, en développant de nouvelles activités, en favorisant l'emploi qualifié en milieu agricole et rural. Le Pôle Formation de la Chambre d'Agriculture du Gers avec VIVEA (exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux), le FAFSEA (salariés d'exploitations agricoles), les OPCA, le Conseil Régional, l'Europe (FSE, FEADER) vous propose des formations.

Retrouvez notre catalogue formation actualisé sur [www.gers-chambagri.com](http://www.gers-chambagri.com) / rubrique formation

Réf.	Thèmes	Titres	Dates	Lieux	Tarifs*
15 002	Installation	Réaliser une étude de marché permettant de valider la faisabilité d'un projet d'installation	15 janvier, 5 et 25 février	Auch	B
15 003	Ressources Humaines	Professionnaliser ses relations de chef d'exploitation avec ses salariés et ou associés	19 et 26 janvier	Auch	A
15 004	Elevage	Certificat d'aptitude au transport d'animaux vivants - Porcins	20 et 21 janvier	Auch	A
15 006	Commercialisation et Communication	Quelle stratégie pour répondre au nouveau règlement européen INCO ?	22 janvier	Auch	43,50 € (F)
15 007	Agronomie - Environnement	Respecter vos obligations environnementales et maîtriser les nouveautés de la directive nitrates	26 janvier	Auch	29,50 € (F)
15 008	Ressources Humaines	Etre tuteur en situation de travail - Devenir Maître Exploitant	27 et 29 janvier et 3 février	Auch	A
15 010	PAC 2015-2020	Réforme de la PAC, première approche des différentes mesures - Elevages ruminants	30 janvier	Auch	A
15 011	PAC 2015-2020	Réforme de la PAC, première approche des différentes mesures - Polyculture	2 février	Auch	A

#### \* TARIFS :

**A : Ressortissants VIVEA :** Prise en charge possible par votre fonds de formation. Chèque de caution de 150 € à l'inscription, voir article 3 et 4 du bulletin d'inscription. **Autres :** nous consulter.

**B : Prise en charge par VIVEA pour les jeunes agriculteurs en phase d'installation.** Chèque de caution de 150 € à l'inscription, voir article 3 et 4 du bulletin d'inscription. **Autres :** nous consulter.

**C : Prise en charge par l'ETAT pour les jeunes agriculteurs en phase d'installation.**

**D : Salariés :** prise en charge possible par le fonds de formation de votre entre-prise. **Autres :** nous consulter.

**E : Demandeurs d'emploi :** prise en charge par le Conseil Régional. **Autres :** nous consulter.

**F : Tarif ressortissants VIVEA.** **Autres :** nous consulter.

- Pour consulter le programme des formations ci-dessus :  
 - **S'inscrire** et connaître les conditions générales,  
 - **Récupérer le BULLETIN D'INSCRIPTION** valant contrat simplifié de formation professionnelle,  
 se reporter au Catalogue Formation 2014 ou sur le site : [www.gers-chambagri.com](http://www.gers-chambagri.com) / Nos Actions / Conseils / Installation - Formation - Métiers / Formation

